

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	10	12 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 1

**Etai(en)t présents :**

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric

**Procurat ion(s) :**

M. DENISOT Alexandre donne pouvoir à Mme BOEUF Séverine, Mme DE COCK Claire donne pouvoir à Mme CHAUDAT Stéphanie

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
29 mars 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre

Date d'affichage
29 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

\_\_/\_\_/\_\_

et publication du

\_\_/\_\_/\_\_

A été nommé(e) **secrétaire de séance :**

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur PRIN, responsable du SGC à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saulon-la-Rue

le Maire Alexandre GARNERET

